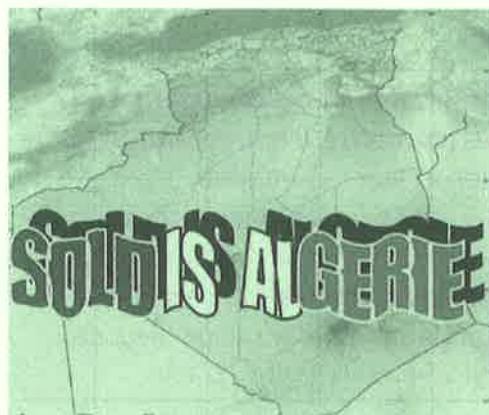




COMPTE RENDU

de l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

du 20 novembre 2025

Une A.G. Extraordinaire convoquée le 14 octobre 2025 n'ayant pu se tenir en raison d'une participation insuffisante par rapport aux règles fixées par les statuts, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire (A.G.E.) a été convoquée le jeudi 20 novembre 2025 par courrier en date du 20 octobre 2025.

La convocation rappelait que seuls les membres à jour de leur cotisation pouvaient voter lors de l'AGE et invitait les membres empêchés à adresser leur pouvoir.

Enfin, il était rappelé que les délibérations de cette A.G.E. seraient, conformément aux statuts, prises à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés, les votes ayant lieu à main levée, sauf si le quart des membres présents exigeait le vote secret.

L'Assemblée générale extraordinaire de l'Association SOLDIS ALGERIE s'est donc réunie le jeudi 20 novembre 2025, à 15 h 00, à Paris, au siège de l'Union Nationale des Combattants (18 rue Vézelay).

ORDRE DU JOUR

Cette A.G.E. a pour but de se prononcer, conformément à l'article 17 des statuts de SOLDIS et à la décision du Conseil d'administration du 29 août 2025, sur l'avenir de l'association.

En préambule, le Président précise que 92 membres sont présents ou représentés sur un total de 199 adhérents à jour de leur cotisation.

Le Président rappelle ensuite le contenu de l'article 17 des statuts de l'association, définissant les modalités d'organisation d'une assemblée générale extraordinaire.

Le Président expose ensuite la situation de l'association en expliquant :

1°) que le but que s'était fixé SOLDIS (art. 2 des statuts) était de contribuer à l'écriture de la mémoire nationale à l'égard des militaires français de l'armée régulière portés disparus en Algérie, entre le 1er novembre 1954 et le 5 juillet 1964 et de sauvegarder leur mémoire,

2°) que pour atteindre ce but, SOLDIS avait défini les trois objectifs suivants :

- **dresser une LISTE aussi complète que possible des militaires français disparus**, en réunissant toutes les informations disponibles afin de permettre d'entreprendre, le moment venu, la recherche des corps, leur identification et leur inhumation,
- **rédiger et publier un MEMORIAL**, afin de constituer, dans un premier temps, un mausolée virtuel,
- ultérieurement, **élever un MONUMENT** à la mémoire des militaires français portés disparus, afin d'offrir à leurs familles et à leurs compagnons d'arme un lieu de recueillement et à la France un lieu de mémoire.

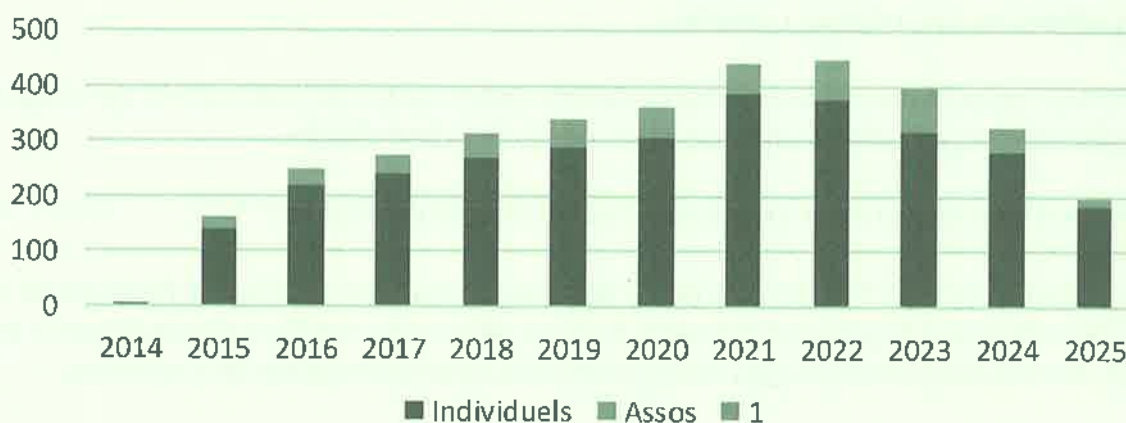
Onze années après la création de SOLDIS (1^{er} novembre 2014), le Président demande aux membres de constater que ces trois objectifs ont été atteints, de la manière suivante :

- la liste nominative des militaires français portés disparus durant la guerre d'Algérie a été établie et communiquée au Ministère des Armées qui l'a validée et inscrite sur le site Mémoire des Hommes.
Cette liste, accompagnée des fiches individuelles établie pour chaque disparu, est également présente sur le site « Graines de Mémoire » développé par le Groupe de Recherche des civils français disparus en Algérie (G.R.F.D.A),
- la rédaction du mémorial envisagé a fait l'objet d'un LIVRE d'OR, publié et diffusé à 1000 exemplaires,
- un monument a été élevé à PORT-VENDRES et remis à la municipalité de cette ville qui, en liaison avec la délégation départementale des Pyrénées orientales du SOUVENIR FRANÇAIS, y organise désormais, chaque année, le 30 août, à l'occasion de la Journée Internationale des Disparus, une cérémonie inscrite au calendrier annuel des manifestations patriotiques du département.

Le Président présente ensuite les arguments suivants :

1°) les effectifs de l'association sont en constante diminution depuis 2022 (inauguration du monument), en raison des nombreux décès survenus parmi les adhérents, appartenant souvent à la génération qui a connu la guerre d'Algérie.

Effectifs des adhérents SOLDIS



2°) cette attrition des effectifs entraîne une baisse importante des ressources financières (cotisations),

3°) le contexte général actuel n'est guère favorable à la démarche de SOLDIS, en raison de :

- l'instabilité gouvernementale qui entraîne une rotation importante des interlocuteurs concernés par les travaux de SOLDIS,
- la détérioration des relations avec l'Algérie, qui ne permet pas d'espérer pouvoir entreprendre des recherches en Algérie, dans les archives ou sur le terrain,

4°) la moyenne d'âge des membres du Conseil d'administration de SOLDIS est élevée et fait courir le risque d'une désorganisation brutale.

Ces différents arguments amènent le Président à soumettre au vote de l'A.G.E. la décision de dissoudre l'association SOLDIS. Aucune objection n'est faite à sa proposition d'effectuer le vote à main levée.

Au terme de la discussion qui suit, permettant aux membres présents de présenter leur point de vue, la décision de dissolution est soumise au **vote de l'assemblée, qui adopte la résolution proposée.**

RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de SOLDIS, après en avoir délibéré, adopte la résolution suivante :

l'association SOLDIS ALGERIE sera dissoute à compter du 31 octobre 2026.

L'Assemblée donne mandat au Président pour réaliser les formalités nécessaires et prendre toutes dispositions nécessaires pour la conservation des archives de SOLDIS et l'utilisation des fonds disponibles.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés (87 votes exprimés/92 voix, suite au départ avant le vote, de M. Bernard LABORIE, titulaire de 7 voix)

Après avoir remercié l'Assemblée, le Président annonce que, pour mener les opérations de dissolution, il se fera assister d'un bureau réduit, comprenant, outre lui-même, le vice-président (Général Pascal VINCHON) et le trésorier (Bernard LABORIE).

Il précise enfin qu'après avoir mené une étude et pris les contacts nécessaires, il présentera au Conseil d'administration, pour son information, un plan des actions envisagées afin de conduire cette dissolution à son terme. Celle-ci sera prononcée officiellement le 30 août 2026, lors de la cérémonie annuelle de Port-Vendres, à laquelle il souhaite que le maximum de membres puisse participer pour rendre un ultime hommage aux militaires français portés disparus en Algérie.

Puis le Président remercie les participants à l'A.G.E. et clôt la réunion à 16 h 30.